

Communauté d'Agglomération du Bassin de Bourg-en-Bresse

BUREAU du lundi 10 avril 2017

COMPTE RENDU

Sous la présidence de Monsieur Jean-François DEBAT, Président de la Communauté d'Agglomération du Bassin de Bourg-en-Bresse.

Présents : Jean-François DEBAT, Michel BRUNET, Monique WIEL, Michel FONTAINE, Jean-Pierre ROCHE, Jean-Luc LUEZ, Alain GESTAS, Daniel ROUSSET, Guillaume FAUVET, Christian CHANEL, Claudie SAINT-ANDRE, Eric THOMAS, Virginie GRIGNOLA-BERNARD, Yves CRISTIN, Bruno RAFFIN, Isabelle MAISTRE, Yves BOUILLOUX, Alain BONTEMPS, Christian BERNARD, Alain BINARD

Excusés : Bernard PERRET, Sylviane CHENE, Jean-Yves FLOCHON, Aimé NICOLIER, Walter MARTIN, Thierry MOIROUX

Secrétaire de Séance : Guillaume FAUVET

Par convocation en date du 4 avril 2017, l'ordre du jour est le suivant :

Adoption du Procès-Verbal de la réunion du Bureau du 13 février 2017.

DECISIONS DE GESTION* :

Equipements sociaux - Solidarité

1 - Service animation personnes âgées-tarifs des excursions 2017.

Tourisme

2 - Base de Loisirs de la Plaine Tonique : Projet de sponsoring.

DECISIONS D'ORIENTATION :

- Lancement de la démarche d'élaboration du Programme Local de l'Habitat 2018-2024.
- Validation définitive du règlement intérieur.
- Groupes de travail proposés par les élus référents des conférences territoriales.
- Nouveau Programme de Renouvellement urbain (NPRU).
- Etude de diagnostic stratégique et élaboration du schéma local de développement numérique du bassin de Bourg-en-Bresse.

Délibération DB.2017.025 - Service animation personnes âgées-tarifs des excursions 2017.

Le service animation du pôle territorial de Montrevel-en-Bresse organise des excursions pour les personnes âgées du territoire dont il convient de fixer les tarifs pour l'année 2017.

CONSIDERANT que le service animation organise le vendredi 9 juin 2017 une journée découverte de Cluny au tarif de 65 euros par personne, les arrhes étant fixées à 10 euros par personne ;

CONSIDERANT que le service animation organise le jeudi 14 septembre 2017 une journée découverte de Lyon au tarif de 76 euros par personne, les arrhes étant fixées à 10 euros par personne ;

CONSIDERANT que ces tarifs comprennent les frais de transport, les visites, le déjeuner et une quote-part de frais de personnel communautaire ;

Il est demandé au Bureau dans le cadre des attributions déléguées par le Conseil de Communauté du 23 janvier 2017 :

D'APPROUVER le programme 2017 des excursions et les tarifs proposés susdits.

**APRES EN AVOIR DELIBERE,
LE BUREAU, à l'unanimité,**

APPROUVE le programme 2017 des excursions et les tarifs proposés correspondants.

Délibération DB.2017.026 - Base de Loisirs de la Plaine Tonique : Projet de sponsoring.

Le service de La Maison Des Sports de la base de loisirs La Plaine Tonique souhaite engager des démarches pour sponsoriser ses voiles de catamarans et de parachute ascensionnel. Le sponsoring se présenterait sous forme de flocage, plus précisément faire figurer le logo de l'entreprise sponsor sur les voiles et le parachute.

Les entreprises concernées sont sélectionnées prioritairement dans le périmètre de la Communauté d'Agglomération du Bassin de Bourg-en-Bresse.

Pour la base de loisirs La Plaine Tonique, ce projet permettrait de générer des économies à hauteur d'environ 12 000 euros TTC ; montant équivalent à l'acquisition de 20 voiles de catamarans et d'une voile de parachute ascensionnel.

Aucune transaction d'argent n'aura lieu entre la base de loisirs La Plaine Tonique et l'entreprise sponsor : l'entreprise prenant en charge directement l'acquisition du matériel ainsi que le coût de réalisation du flocage de ce dernier.

VU la loi n°2008-735 du 28 juillet 2008 relative aux contrats de partenariat ;

CONSIDERANT la nécessité pour La Maison Des Sports de renouveler des équipements ayant atteint un niveau de vétusté important ;

CONSIDERANT que les équipements concernés, voiles de catamarans et de parachute ascensionnel, peuvent faire l'objet d'un marquage de type flocage ;

CONSIDERANT que le projet de sponsoring permettrait d'une part, de financer une partie du matériel de La Maison Des Sports et d'autre part d'apporter une visibilité commerciale aux entreprises sponsors ;

Il est demandé au Bureau dans le cadre des attributions déléguées par le Conseil de Communauté du 23 janvier 2017 :

D'AUTORISER Monsieur le Président, ou le Conseiller Communautaire ayant reçu délégation, à signer la convention de sponsoring ainsi que tous documents s'y rapportant ;

DE DECIDER d'engager des démarches de prospection pour la mise en place du sponsoring prioritairement auprès des entreprises de la Communauté d'Agglomération du Bassin de Bourg-en-Bresse.

**APRES EN AVOIR DELIBERE,
LE BUREAU, à l'unanimité**

AUTORISE Monsieur le Président, ou le Conseiller Communautaire ayant reçu délégation, à signer la convention de sponsoring ainsi que tous documents s'y rapportant ;

DECIDE d'engager des démarches de prospection pour la mise en place du sponsoring prioritairement auprès des entreprises de la Communauté d'Agglomération du Bassin de Bourg-en-Bresse.

**La séance est levée à 17 h 28.
Prochaine réunion du Bureau :
Mercredi 3 mai 2017**

Fait à Bourg-en-Bresse, le 19 avril 2017